

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-neuvième session de la Conférence des Parties  
Panama (Panama), 14 – 25 novembre 2022

Compte rendu de la onzième séance du Comité I

21 novembre 2022 : 14h00 - 17h00

Président : V. Fleming (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et  
d'Irlande du Nord)

Secrétariat : I. Higuero  
D. Morgan

Rapporteurs : J. Robinson  
J. Mark  
F. Davis  
J. Gray

**Adoption des comptes rendus**

CoP19 Com I. Rec. 1

Le compte rendu CoP19 Com I. Rec. 1 est adopté sans amendement.

CoP19 Com I. Rec. 2

Les États-Unis d'Amérique demandent que la phrase suivante soit ajoutée au troisième paragraphe sous le point 61 : « Le Secrétariat explique les raisons qui l'ont poussé à adopter ce texte et les États-Unis l'acceptent finalement. »

Le Canada demande que le membre de phrase « et le Canada » soit supprimé du troisième paragraphe sous le point 54.

Le compte rendu CoP19 Com I. Rec. 2 est adopté avec ces amendements.

CoP19 Com. I Rec. 3

Le Japon demande que la deuxième phrase du deuxième paragraphe du point 65 de l'ordre du jour commence par : « Le Japon évoque une question de processus et demande que le Comité pour les animaux et le Comité permanent examinent le document SC74 Doc. 24. »

Les États-Unis d'Amérique demandent que la dernière phrase du troisième paragraphe du point 65 de l'ordre du jour se lise comme suit : « Les États-Unis mentionnent les difficultés constantes lors du transfert des échantillons scientifiques de requins inscrits à la CITES et offrent de fournir un texte demandant aux Comités d'examiner cette question. » ; et que la dernière phrase du quatrième paragraphe sous le point 65 de l'ordre du jour se lise comme suit : « Sea Shepherd Legal, s'exprimant aussi au nom de plusieurs autres organisations observatrices, se déclare préoccupé par l'absence de progrès des décisions 18.221 et 18.219. »

L'Union européenne et ses États membres demande qu'une nouvelle phrase soit ajoutée à la fin du troisième paragraphe du point 62 de l'ordre du jour, comme suit : « L'UE souligne que les révisions éventuelles de la

résolution Conf. 16.10 Application de la Convention aux taxons produisant du bois d'agar et l'examen de la résolution Conf. 11.11 (Rev. CoP18) Réglementation du commerce des plantes, et de la résolution Conf. 10.13 (Rev. CoP18) Application de la Convention aux espèces d'arbres ne doivent pas conduire à un affaiblissement des normes et des définitions concernant le code source A relatif à la propagation artificielle ».

Le compte rendu CoP19 Com. I Rec. 3 est adopté avec ces amendements.

#### CoP19 Com. I Rec. 4

Le Secrétariat demande que le texte suivant soit ajouté à la fin du point 79 : « Le Comité est convenu de supprimer les décisions 17.302 et 18.260 à 18.262. » et que le texte à la fin du point 84.1 soit modifié comme suit : « Il est convenu de supprimer les décisions 17.312 (Rev CoP18) et 18.315 ».

Le compte rendu CoP19 Com. I Rec. 4 est adopté avec ces amendements.

#### CoP19 Com. I Rec. 5

Le compte rendu CoP19 Com. I Rec. 5 est adopté sans amendement.

#### CoP19 Com I. Rec. 6

L'Islande demande que le texte suivant soit inclus dans le paragraphe d'ouverture du point 89 de l'ordre du jour *Propositions d'amendements de l'Annexe I et de l'Annexe II* : « L'Islande, soutenue par la Mauritanie, note des divergences entre l'avis du Secrétariat de la CITES et celui du groupe d'experts, et exhorte les institutions à établir une coordination plus active ».

Concernant la proposition CoP19 Prop. 37, la Chine demande que le texte suivant soit inséré au paragraphe 7 après la première virgule : « La Chine propose d'établir un groupe de travail en session pour les Parties intéressées afin de discuter de l'inscription des espèces, de manière à maximiser le soutien des Parties ».

Le compte rendu CoP19 Com I. Rec. 6 est adopté avec ces amendements.

#### CoP19 Com. I Rec. 7

Le Fonds mondial pour la nature suggère de modifier la première phrase de la page 2 comme suit : « L'Union européenne et ses États membres, ~~ainsi que~~ le Royaume-Uni et le Fonds mondial pour la nature s'y opposent ».

Le compte rendu CoP19 Com I. Rec. 7 est adopté avec cet amendement.

### **Questions spécifiques aux espèces**

#### 89. Propositions d'amendements de l'Annexe I et de l'Annexe II

Singapour, au nom des coauteurs de la proposition, présente la proposition **CoP19 Prop. 9 (Rev. 1)** de transférer *Pycnonotus zeylanicus* (Bulbul à tête jaune) de l'Annexe II à l'Annexe I. Il note que l'espèce remplit les critères d'inscription à l'Annexe I, ayant subi un déclin rapide et marqué de sa population, estimé à 80 % sur trois générations, dû au piégeage des oiseaux sauvages pour le commerce des oiseaux chanteurs et aggravé par la perte de son habitat.

Le Bénin, la Chine, le Guatemala, le Koweït, le Nigéria, la République démocratique populaire lao, le Sénégal, la Somalie, la Thaïlande, l'Union européenne et ses États membres, le Viet Nam, Humane Society International s'exprimant également au nom du Species Survival Network, et TRAFFIC, s'exprimant également au nom d'un certain nombre d'autres organisations ayant le statut d'observateurs, soutiennent la proposition.

L'Indonésie et la Namibie s'opposent à la proposition, déclarant que l'Annexe II contrôle suffisamment le commerce de *P. zeylanicus* et considérant qu'une inscription à l'Annexe I est prématurée. L'Indonésie note que l'espèce est élevée en captivité avec succès par de nombreux éleveurs en Indonésie pour alimenter le commerce des oiseaux chanteurs. L'Indonésie, soutenue par la Namibie, propose un amendement visant à ajouter un délai de mise en œuvre de 24 mois si la proposition est acceptée. Singapour et les coauteurs de la proposition proposent un délai de mise en œuvre de 12 mois. L'Indonésie se rallie à cette proposition.

La proposition CoP19 Prop. 9 (Rev. 1), de transférer *Pycnonotus zeylanicus* de l'Annexe II à l'Annexe I amendée avec l'annotation « entrée en vigueur de l'inscription à l'Annexe I retardée de 12 mois », est acceptée par consensus.

Les États-Unis d'Amérique présentent la proposition **CoP19 Prop. 10** de transférer *Phoebastria albatrus* (albatros à queue courte) de l'Annexe I à l'Annexe II sur la base des résultats de l'examen périodique des Annexes par le Comité pour les animaux. Elle explique que l'espèce ne remplit plus les critères d'inscription à l'Annexe I, grâce à des efforts de conservation internationaux couronnés de succès qui ont permis un rétablissement substantiel et constant de la population.

La Chine demande que la déclaration suivante soit versée au compte rendu de la réunion :

*En ce qui concerne les désignations géographiques concernant les îles chinoises de Taiwan, Hong Kong, Macao et Diaoyu Dao employées dans les propositions 10, 7, 23, 24, 31 et 32 soumises par les États-Unis d'Amérique, je voudrais faire la déclaration suivante au nom du Gouvernement de la République populaire de Chine :*

*Premièrement, il n'y a qu'une seule Chine dans le monde. Le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul gouvernement légal représentant l'ensemble de la Chine. Taïwan est une partie inaliénable du territoire chinois. Le principe de la « Chine unique » est l'une des normes fondamentales régissant les relations internationales. Tout acte qui crée « deux Chine » ou « une Chine, un Taiwan » viole le droit international.*

*Les propositions des États-Unis d'Amérique comportent un grand nombre de descriptions erronées qui mentionnent Taiwan comme étant un pays et n'indiquent pas correctement que la province de Taïwan fait partie de la Chine. Ce que les États-Unis d'Amérique font ici viole la position prise à plusieurs reprises par le Gouvernement américain qui a déclaré adhérer au principe d'« une Chine unique » et constitue une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Chine.*

*Deuxièmement, le Gouvernement chinois a recommencé à exercer sa souveraineté sur Hong Kong et Macao en 1997 et 1999, respectivement. La Région administrative spéciale de Hong Kong et la Région administrative spéciale de Macao sont les deux régions administratives spéciales de la République populaire de Chine et des parties inséparables du territoire chinois.*

*Les propositions des États-Unis contiennent des descriptions incorrectes qui assimilent Hong Kong et Macao à la Chine et n'indiquent pas correctement que Hong Kong et Macao sont des régions administratives spéciales de la Chine.*

*Troisièmement, l'île Diaoyu Dao et les îles qui lui sont affiliées sont un territoire chinois depuis l'Antiquité. La Chine a une souveraineté indiscutable sur l'île Diaoyu Dao et les îles qui lui sont affiliées. Ce fait a été confirmé par un certain nombre de documents de droit international.*

*Dans les propositions américaines l'expression île Senkaku est utilisée pour désigner l'île Diaoyu Dao et les îles qui lui sont affiliées, et les décrivent comme étant un territoire appartenant au Japon. Il s'agit d'une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Chine et d'une violation délibérée du droit international.*

*Le côté chinois s'oppose fermement aux expressions erronées ci-dessus dans les propositions américaines concernant Taïwan, la RAS de Hong Kong et la RAS de Macao, ainsi que les îles Diaoyu Dao. Les autorités et institutions compétentes de la Chine ont déposé des protestations solennelles contre l'administration américaine, directement et par l'intermédiaire du Secrétariat de la Convention, et elles se réservent le droit de mener d'autres actions contre les États-Unis.*

Le Japon demande que la déclaration suivante soit versée au compte rendu de la réunion :

*Dans l'annexe de la notification n° 2022/067 du 19 septembre 2022, la Chine a commenté la proposition COP19 Prop.10 soumise par les États-Unis d'Amérique. Les commentaires de la Chine figurant dans l'annexe de la notification ne sont pas acceptables pour le Gouvernement du Japon pour les raisons suivantes :*

- Il ne fait aucun doute que les îles Senkaku font indiscutablement partie inhérente du territoire du Japon, à la lumière des faits historiques et sur la base du droit international.*

- *En effet, les îles Senkaku sont sous le contrôle reconnu du Japon. Il n'y a aucune question de souveraineté territoriale à résoudre concernant les îles Senkaku.*

*À cet égard, le Gouvernement du Japon souhaite exprimer que les commentaires de la Chine n'ont pas leur place dans les débats des sessions de la CITES, y compris cette COP 19.*

Le Cambodge, le Canada, le Guatemala, le Mexique et la Nouvelle-Zélande soutiennent la proposition, félicitant les États de l'aire de répartition d'avoir réussi à améliorer l'état de conservation de l'espèce.

La proposition CoP19 Prop. 10 de transférer *Phoebastria albatrus* de l'Annexe I à l'Annexe II est acceptée par consensus.

Le Brésil présente la proposition **CoP19 Prop 11** de transférer la population brésilienne du caïman à museau large *Caiman latirostris* de l'Annexe I à l'Annexe II. Le Brésil amende la proposition pour ajouter l'annotation « un quota annuel zéro pour l'exportation de spécimens sauvages à des fins commerciales » en accord avec la suggestion du Secrétariat dans le document CoP19 Doc. 89.1 (Rev.1). Il explique que l'espèce ne remplit plus les critères d'inscription à l'Annexe I et ajoute que, si la proposition est acceptée, le commerce international ne sera autorisé que pour les spécimens élevés en captivité.

Bahreïn, Cuba, le Guatemala, le Pérou, l'Union européenne et ses États membres, la société allemande d'herpétologie et TRAFFIC, s'exprimant également au nom de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), soutiennent la proposition. L'Argentine et le Kenya soutiennent également la proposition modifiée. TRAFFIC, s'exprimant également au nom de l'UICN, note que la proposition ne décrit pas clairement les mesures de gestion qui seront mises en œuvre en cas de transfert à l'Annexe II, chaque État brésilien étant responsable de définir ses propres mécanismes de gestion ; ils offrent leur soutien au Brésil en ce qui concerne la réalisation d'une évaluation plus large des critères de gestion, s'il en fait la demande. Le Brésil déclare qu'il prendra en considération les recommandations sur les mesures de gestion.

La proposition CoP19 Prop 11 de transfert de la population brésilienne de *Caiman latirostris* de l'Annexe I à l'Annexe II avec une annotation visant à inclure un quota annuel zéro pour l'exportation de spécimens sauvages commercialisés à des fins commerciales est acceptée par consensus.

La proposition **CoP19 Prop. 12** de transférer la population philippine de *Crocodylus porosus* des îles Palawan de l'Annexe I à l'Annexe II, avec un quota d'exportation zéro pour les spécimens sauvages, est présentée par les Philippines, qui suggèrent un amendement à l'annotation proposée comme suit : « avec un quota annuel zéro pour l'exportation de spécimens sauvages commercialisés à des fins commerciales ».

La Chine, la Colombie, l'Éthiopie, les Îles Salomon, le Kenya, la Namibie, l'Union européenne et ses États membres, et le Zimbabwe soutiennent la proposition telle qu'amendée.

L'UICN, s'exprimant également au nom de TRAFFIC, attire l'attention sur le fait que l'adoption de la proposition entraînera une double inscription de l'espèce aux Philippines et encourage les Philippines à considérer les problèmes réglementaires pratiques associés à cette proposition.

La proposition CoP19 Prop. 12 de transférer la population philippine de *Crocodylus porosus* des îles Palawan de l'Annexe I à l'Annexe II, avec un quota annuel zéro pour l'exportation de spécimens sauvages à des fins commerciales, est acceptée par consensus.

La Thaïlande présente la proposition **CoP19 Prop. 13** de transférer la population thaïlandaise de *Crocodylus siamensis* de l'Annexe I à l'Annexe II avec un quota zéro pour les spécimens sauvages, avec un amendement à l'annotation proposée spécifiant « avec un quota zéro pour les spécimens sauvages commercialisés à des fins commerciales ».

L'Australie, le Bénin, l'Érythrée, l'Indonésie, Israël, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne et ses États membres, s'opposent à la proposition, plusieurs en invoquant la fragilité de la population sauvage de *Crocodylus siamensis* en Thaïlande.

Le Cambodge, la Chine, la République démocratique du Congo, la République démocratique populaire lao, le Zimbabwe et Wildlife Management International soutiennent la proposition, le Cambodge soulignant que les transferts de taxons de l'Annexe I à l'Annexe II sont des succès en matière de conservation.

Le président accède à la demande de la Thaïlande de procéder à un vote sur la proposition amendée. Avec 27 voix pour, 76 contre et 20 abstentions, la proposition CoP19 Prop. 13 est rejetée.

L'Inde présente la proposition **CoP19 Prop. 15** d'inscrire *Cyrtodactylus jeyporensis* à l'Annexe II, indiquant que sa répartition est limitée et que la demande pour cette espèce est apparemment élevée parmi les éleveurs et les commerçants de reptiles.

L'Union européenne et ses États membres, le Niger, et le Wildlife Trust of India, s'exprimant également au nom d'un certain nombre d'organisations ayant le statut d'observateurs, soutiennent la proposition, l'Union européenne et ses États membres notant que la forte demande et les prix élevés qu'elle entraîne pourraient conduire à une exploitation non durable.

La proposition CoP19 Prop. 15 d'inscrire *Cyrtodactylus jeyporensis* à l'Annexe II est acceptée par consensus.

Le Viet Nam présente la proposition **CoP19 Prop. 14** d'inscrire *Physignathus cocincinus* à l'Annexe II. Le Viet Nam souligne que la pression exercée par le prélèvement sur les populations sauvages est probablement forte, notant les niveaux élevés d'importation dans l'Union européenne et ses États membres et aux États-Unis d'Amérique.

La République démocratique du Congo, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne et ses États membres (en tant que coauteurs de la proposition) soutiennent la proposition.

Le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Congo, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Libéria, le Niger, le Nigéria, la République centrafricaine, le Sénégal et le Togo s'opposent à la proposition, estimant que les données scientifiques disponibles sont insuffisantes pour justifier une inscription à l'Annexe II et suggérant une gestion nationale plus appropriée.

En l'absence de consensus, le président procède à un vote. Avec 81 voix pour, 27 contre et 20 abstentions, la proposition CoP19 Prop. 14 d'inscrire *Physignathus cocincinus* à l'Annexe II acceptée.

La séance est levée à 17h00.



Motion Prop 13 [21.11.2022 4:07:28 PM]

Quorum: Yes > 66.66%

EU-Vote: block

YES: 26.21%

1	AFGHANISTAN	Not Allowed
2	ALBANIA	Not Allowed
3	ALGERIA	NO
4	ANDORRA	Not Allowed
5	ANGOLA	NO
6	ANTIGUA AND BARBUDA	YES
7	ARGENTINA	NO
8	ARMENIA	Not Allowed
9	AUSTRALIA	NO
10	AZERBAIJAN	Not Allowed
11	BAHAMAS	NO
12	BAHRAIN	Present
13	BANGLADESH	NO
14	BARBADOS	Not Allowed
15	BELARUS	Not Allowed
16	BELGIUM	NO (eu)
17	BELIZE	Not Present
18	BENIN	NO
19	BHUTAN	ABST
20	BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)	ABST
21	BOSNIA AND HERZEGOVINA	Not Allowed
22	BOTSWANA	YES
23	BRAZIL	ABST
24	BRUNEI DARUSSALAM	Not Allowed
25	BULGARIA	NO (eu)
26	BURKINA FASO	NO
27	BURUNDI	NO
28	CABO VERDE	Not Allowed
29	CAMBODIA	YES
30	CAMEROON	YES
31	CANADA	YES
32	CENTRAL AFRICAN REPUBLIC	NO
33	CHAD	Not Allowed
34	CHILE	NO
35	CHINA	YES
36	COLOMBIA	ABST
37	COMOROS	Present
38	CONGO	NO
39	COSTA RICA	NO
40	CÔTE D'IVOIRE	ABST
41	CROATIA	NO (eu)
42	CUBA	Not Present
43	CYPRUS	NO (eu)
44	CZECH REPUBLIC	NO (eu)
45	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	YES
46	DENMARK	NO (eu)
47	DJIBOUTI	Not Allowed
48	DOMINICA	Not Allowed
49	DOMINICAN REPUBLIC	NO



Motion Prop 13 [21.11.2022 4:07:28 PM]

50	ECUADOR	NO
51	EGYPT	ABST
52	EL SALVADOR	NO
53	EQUATORIAL GUINEA	Not Allowed
54	ERITREA	NO
55	ESTONIA	NO (eu)
56	ESWATINI	YES
57	ETHIOPIA	YES
58	EUROPEAN UNION	Voted
59	FIJI	Present
60	FINLAND	NO (eu)
61	FRANCE	NO (eu)
62	GABON	NO
63	GAMBIA	NO
64	GEORGIA	NO
65	GERMANY	NO (eu)
66	GHANA	Present
67	GREECE	NO (eu)
68	GRENADA	Not Allowed
69	GUATEMALA	YES
70	GUINEA	NO
71	GUINEA-BISSAU	NO
72	GUYANA	ABST
73	HONDURAS	NO
74	HUNGARY	NO (eu)
75	ICELAND	NO
76	INDIA	NO
77	INDONESIA	NO
78	IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)	Not Allowed
79	IRAQ	Not Allowed
80	IRELAND	NO (eu)
81	ISRAEL	NO
82	ITALY	NO (eu)
83	JAMAICA	NO
84	JAPAN	ABST
85	JORDAN	NO
86	KAZAKHSTAN	Not Allowed
87	KENYA	ABST
88	KUWAIT	NO
89	KYRGYZSTAN	Not Allowed
90	LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC	YES
91	LATVIA	NO (eu)
92	LEBANON	Not Allowed
93	LESOTHO	YES
94	LIBERIA	Not Present
95	LIBYA	Not Allowed
96	LIECHTENSTEIN	NO
97	LITHUANIA	NO (eu)
98	LUXEMBOURG	NO (eu)
99	MADAGASCAR	Not Present
100	MALAWI	YES
101	MALAYSIA	YES
102	MALDIVES	ABST



Motion Prop 13 [21.11.2022 4:07:28 PM]

103	MALI	NO
104	MALTA	NO (eu)
105	MAURITANIA	NO
106	MAURITIUS	Not Allowed
107	MEXICO	NO
108	MONACO	NO
109	MONGOLIA	Not Allowed
110	MONTENEGRO	Not Present
111	MOROCCO	Not Present
112	MOZAMBIQUE	YES
113	MYANMAR	Not Allowed
114	NAMIBIA	YES
115	NEPAL	ABST
116	NETHERLANDS	NO (eu)
117	NEW ZEALAND	NO
118	NICARAGUA	ABST
119	NIGER	NO
120	NIGERIA	NO
121	NORTH MACEDONIA	Not Allowed
122	NORWAY	NO
123	OMAN	Not Allowed
124	PAKISTAN	ABST
125	PALAU	Not Allowed
126	PANAMA	ABST
127	PAPUA NEW GUINEA	YES
128	PARAGUAY	Present
129	PERU	Present
130	PHILIPPINES	NO
131	POLAND	NO (eu)
132	PORTUGAL	NO (eu)
133	QATAR	Not Allowed
134	REPUBLIC OF AUSTRIA	NO (eu)
135	REPUBLIC OF KOREA	NO
136	REPUBLIC OF MOLDOVA	Not Allowed
137	ROMANIA	NO (eu)
138	RUSSIAN FEDERATION	Not Present
139	RWANDA	Not Allowed
140	SAINT KITTS AND NEVIS	Not Allowed
141	SAINT LUCIA	Not Allowed
142	SAINT VINCENT AND THE GRENADINES	Not Allowed
143	SAMOA	ABST
144	SAN MARINO	Not Allowed
145	SAO TOME AND PRINCIPE	Not Allowed
146	SAUDI ARABIA	Not Allowed
147	SENEGAL	YES
148	SERBIA	Not Allowed
149	SEYCHELLES	NO
150	SIERRA LEONE	NO
151	SINGAPORE	YES
152	SLOVAKIA	NO (eu)
153	SLOVENIA	NO (eu)
154	SOLOMON ISLANDS	ABST
155	SOMALIA	Not Allowed



Motion Prop 13 [21.11.2022 4:07:28 PM]

156	SOUTH AFRICA	YES
157	SPAIN	NO (eu)
158	SRI LANKA	ABST
159	SUDAN	Not Present
160	SURINAME	ABST
161	SWEDEN	NO (eu)
162	SWITZERLAND	NO
163	SYRIAN ARAB REPUBLIC	Not Present
164	TAJIKISTAN	YES
165	THAILAND	YES
166	TOGO	Present
167	TONGA	YES
168	TRINIDAD AND TOBAGO	Not Present
169	TUNISIA	NO
170	TÜRKIYE	YES
171	UGANDA	YES
172	UKRAINE	Not Present
173	UNITED ARAB EMIRATES	ABST
174	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IR	NO
175	UNITED REPUBLIC OF TANZANIA	YES
176	UNITED STATES OF AMERICA	NO
177	URUGUAY	NO
178	UZBEKISTAN	Not Allowed
179	VANUATU	ABST
180	VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)	Not Present
181	VIET NAM	NO
182	YEMEN	Not Present
183	ZAMBIA	Not Present
184	ZIMBABWE	YES



Motion Prop 14 [21.11.2022 4:47:23 PM]

Quorum: Yes > 66.66%

EU-Vote: block

YES: 75.00%

1	AFGHANISTAN	Not Allowed
2	ALBANIA	Not Allowed
3	ALGERIA	ABST
4	ANDORRA	Not Allowed
5	ANGOLA	ABST
6	ANTIGUA AND BARBUDA	ABST
7	ARGENTINA	YES
8	ARMENIA	Not Allowed
9	AUSTRALIA	YES
10	AZERBAIJAN	Not Allowed
11	BAHAMAS	ABST
12	BAHRAIN	YES
13	BANGLADESH	ABST
14	BARBADOS	Not Allowed
15	BELARUS	Not Allowed
16	BELGIUM	YES (eu)
17	BELIZE	Not Present
18	BENIN	NO
19	BHUTAN	YES
20	BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)	ABST
21	BOSNIA AND HERZEGOVINA	Not Allowed
22	BOTSWANA	Present
23	BRAZIL	YES
24	BRUNEI DARUSSALAM	Not Allowed
25	BULGARIA	YES (eu)
26	BURKINA FASO	NO
27	BURUNDI	NO
28	CABO VERDE	Not Allowed
29	CAMBODIA	NO
30	CAMEROON	ABST
31	CANADA	YES
32	CENTRAL AFRICAN REPUBLIC	NO
33	CHAD	Not Allowed
34	CHILE	YES
35	CHINA	ABST
36	COLOMBIA	ABST
37	COMOROS	NO
38	CONGO	NO
39	COSTA RICA	ABST
40	CÔTE D'IVOIRE	NO
41	CROATIA	YES (eu)
42	CUBA	Not Present
43	CYPRUS	YES (eu)
44	CZECH REPUBLIC	YES (eu)
45	DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	YES
46	DENMARK	YES (eu)
47	DJIBOUTI	Not Allowed
48	DOMINICA	Not Allowed
49	DOMINICAN REPUBLIC	YES



Motion Prop 14 [21.11.2022 4:47:23 PM]

50	ECUADOR	YES
51	EGYPT	YES
52	EL SALVADOR	YES
53	EQUATORIAL GUINEA	Not Allowed
54	ERITREA	YES
55	ESTONIA	YES (eu)
56	ESWATINI	ABST
57	ETHIOPIA	NO
58	EUROPEAN UNION	Voted
59	FIJI	YES
60	FINLAND	YES (eu)
61	FRANCE	YES (eu)
62	GABON	NO
63	GAMBIA	NO
64	GEORGIA	YES
65	GERMANY	YES (eu)
66	GHANA	NO
67	GREECE	YES (eu)
68	GRENADA	Not Allowed
69	GUATEMALA	YES
70	GUINEA	NO
71	GUINEA-BISSAU	NO
72	GUYANA	NO
73	HONDURAS	YES
74	HUNGARY	YES (eu)
75	ICELAND	YES
76	INDIA	YES
77	INDONESIA	NO
78	IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)	Not Allowed
79	IRAQ	Not Allowed
80	IRELAND	YES (eu)
81	ISRAEL	YES
82	ITALY	YES (eu)
83	JAMAICA	YES
84	JAPAN	YES
85	JORDAN	YES
86	KAZAKHSTAN	Not Allowed
87	KENYA	NO
88	KUWAIT	YES
89	KYRGYZSTAN	Not Allowed
90	LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC	YES
91	LATVIA	YES (eu)
92	LEBANON	Not Allowed
93	LESOTHO	Not Present
94	LIBERIA	NO
95	LIBYA	Not Allowed
96	LIECHTENSTEIN	Not Present
97	LITHUANIA	YES (eu)
98	LUXEMBOURG	YES (eu)
99	MADAGASCAR	Not Present
100	MALAWI	YES
101	MALAYSIA	YES
102	MALDIVES	YES



Motion Prop 14 [21.11.2022 4:47:23 PM]

103	MALI	NO
104	MALTA	YES (eu)
105	MAURITANIA	NO
106	MAURITIUS	Not Allowed
107	MEXICO	ABST
108	MONACO	Not Present
109	MONGOLIA	Not Allowed
110	MONTENEGRO	Not Present
111	MOROCCO	ABST
112	MOZAMBIQUE	ABST
113	MYANMAR	Not Allowed
114	NAMIBIA	YES
115	NEPAL	ABST
116	NETHERLANDS	YES (eu)
117	NEW ZEALAND	YES
118	NICARAGUA	ABST
119	NIGER	NO
120	NIGERIA	NO
121	NORTH MACEDONIA	Not Allowed
122	NORWAY	YES
123	OMAN	Not Allowed
124	PAKISTAN	ABST
125	PALAU	Not Allowed
126	PANAMA	YES
127	PAPUA NEW GUINEA	NO
128	PARAGUAY	Present
129	PERU	ABST
130	PHILIPPINES	YES
131	POLAND	YES (eu)
132	PORTUGAL	YES (eu)
133	QATAR	Not Allowed
134	REPUBLIC OF AUSTRIA	YES (eu)
135	REPUBLIC OF KOREA	YES
136	REPUBLIC OF MOLDOVA	Not Allowed
137	ROMANIA	YES (eu)
138	RUSSIAN FEDERATION	Not Present
139	RWANDA	Not Allowed
140	SAINT KITTS AND NEVIS	Not Allowed
141	SAINT LUCIA	Not Allowed
142	SAINT VINCENT AND THE GRENADINES	Not Allowed
143	SAMOA	ABST
144	SAN MARINO	Not Allowed
145	SAO TOME AND PRINCIPE	Not Allowed
146	SAUDI ARABIA	Not Allowed
147	SENEGAL	NO
148	SERBIA	Not Allowed
149	SEYCHELLES	YES
150	SIERRA LEONE	NO
151	SINGAPORE	YES
152	SLOVAKIA	YES (eu)
153	SLOVENIA	YES (eu)
154	SOLOMON ISLANDS	YES
155	SOMALIA	Not Allowed



Motion Prop 14 [21.11.2022 4:47:23 PM]

156	SOUTH AFRICA	YES
157	SPAIN	YES (eu)
158	SRI LANKA	YES
159	SUDAN	YES
160	SURINAME	NO
161	SWEDEN	YES (eu)
162	SWITZERLAND	YES
163	SYRIAN ARAB REPUBLIC	YES
164	TAJIKISTAN	Not Present
165	THAILAND	YES
166	TOGO	NO
167	TONGA	YES
168	TRINIDAD AND TOBAGO	Not Present
169	TUNISIA	ABST
170	TÜRKIYE	YES
171	UGANDA	YES
172	UKRAINE	Not Present
173	UNITED ARAB EMIRATES	YES
174	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IR	YES
175	UNITED REPUBLIC OF TANZANIA	YES
176	UNITED STATES OF AMERICA	YES
177	URUGUAY	YES
178	UZBEKISTAN	Not Allowed
179	VANUATU	YES
180	VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)	Not Present
181	VIET NAM	YES
182	YEMEN	Not Present
183	ZAMBIA	Not Present
184	ZIMBABWE	YES